

Grosses altises : Une pression qui fluctue selon la régularité intra-parcellaire. Restons vigilants sur les observations !



Grosse altise (source : BSV Occitanie)

Cette année a été plutôt bonne pour les implantations de colza (semis de mi-août). Aujourd'hui, la plupart des colzas sur le département ont dépassé le stade 4 feuilles et une grande partie ont déjà été désherbés. Pour les semis tardifs (fin août-début septembre), les parcelles sont parfois moins développées et sont plus irrégulières. Elles souffrent principalement du manque d'eau.

C'est sur ces parcelles, plus à risques, que les observations vont devoir être plus poussées.

Concernant les grosses altises, les premières ont été piégées début octobre. Le risque est moyen mais la vigilance reste de mise pour les jours qui viennent surtout pour les pieds de colza les plus jeunes. En moyenne, dans les parcelles où il y a présence de grosse altise, on retrouve 20 individus par piège (contre 11 la semaine dernière). Il est possible que ce niveau de piégeage nous indique un premier pic de vol. Le risque est fort uniquement sur parcelles inférieures à 3 feuilles ou sur parcelles très hétérogènes avec des ronds de terres légères où le colza est très petit et chétif.

Comment suivre les vols de grosses altises et autres ravageurs du colza tout au long de la campagne ?

Vous pouvez vous abonner au BSV grandes cultures Occitanie via le lien suivant et recevoir chaque semaine les alertes concernant les vols sur notre région :
<http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/>

Une **observation régulière** de vos parcelles est un bon moyen d'évaluer la pression et de savoir s'il faut intervenir.

En début de cycle, vous pouvez mettre en place un dispositif de bassines jaunes dans une de vos parcelles. Il vous suffit de mettre en place une cuvette à hauteur de végétation et une autre enterrée (Cf. photo ci-contre). Ce dispositif vous permet de détecter le début des vols. Il vous faut compter le nombre de grosses altises présente dans l'eau savonneuse de la cuvette et renouveler l'opération chaque semaine. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations à ce sujet.



Pour vos observations :



Plus de 25 % de la surface foliaire détruite

Si vos colzas sont à moins de 4 feuilles :

Si vous observez plus de 8 pieds sur 10 avec des morsures **et** que les feuilles sont impactées à plus de 25 % (cf. photo ci-contre) les seuils d'interventions sont dépassés. Vous pouvez envisager un traitement insecticides. Le seuil peut être abaissé à 3 pieds sur 10 avec morsures dans les situations de levée tardive après le 1er octobre (cas particulier du Sud-Ouest)

Si vos colzas ont dépassés le stade 4 feuilles : Passé ce seuil ; le colza n'est plus aussi sensible à la grosse altise. Il n'est pas nécessaire de traiter, il supporte les morsures.

Attentions aux résistances !

Si vous dépassez les seuils et que vous devez mettre en place un moyen de lutte chimique, soyez vigilants vis-à-vis des résistances.

Pour le moment, il semblerait que dans le Tarn, les problèmes de résistance concernent peu la grosse altise. Cependant, c'est un risque qui existe dans d'autres régions et il nous faut être vigilant. Il ne faut pas traiter sans observation préalable et penser à varier les matières actives.

Les applications se feront de préférence en fin de journée plutôt ensoleillée afin de toucher au mieux les adultes qui ont une activité plus importante à ce moment de la journée.

Vous trouverez dans le lien suivant tous les produits insecticides homologués pour lutter contre la grosse altise du colza et tous les autres ravageurs de cette culture :

[Lien vers le tableau de Terre Inovia.](#)

Alés de pointer les risques en fonction de l'importance de populations résistances, observer les modes d'action des insecticides utilisés, utiliser des produits différents.

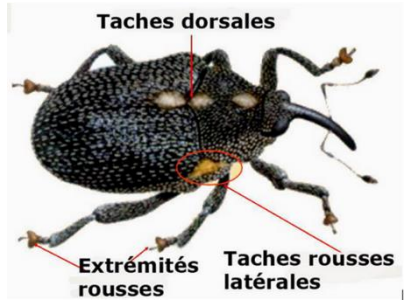
Tableau 193 (révisé) des parcelles visitées

Sociétés agricoles et horticoles	Noms des parcelles visitées	Légende	Moyenne de densité de colzas (n°/ha)	Densité de colzas (n°/ha)	N° de parcelles	Observations										Date	Cultures	CSC (n°/ha)
						Altise	Altise (larves)	Altise (adultes)	Altise (jeunes)	Altise (immatures)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)			
ALBISAC	ALBISAC	ALBISAC	

Sociétés agricoles et horticoles	Noms des parcelles visitées	Légende	Moyenne de densité de colzas (n°/ha)	Densité de colzas (n°/ha)	N° de parcelles	Observations										Date	Cultures	CSC (n°/ha)
						Altise	Altise (larves)	Altise (adultes)	Altise (jeunes)	Altise (immatures)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)	Altise (autres)			
ALBISAC	ALBISAC	ALBISAC	

Sources : Agreste, MARS, BSA, ...

Les prochains points de vigilances sur vos colzas seront les charançons du bourgeon terminal. Pour le moment le risque est faible sur le département. On observe les 1ers piégeages sur 47, 32, 31, 82. Le risque faible au vu des niveaux de de piégeage mais la surveillance dans les cuvettes jaunes est indispensable.

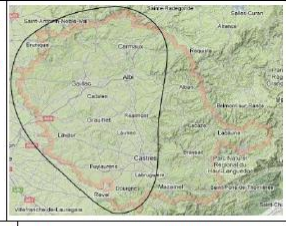


Pour toutes questions, contactez vos conseillers de la chambre d'agriculture du Tarn !

Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :



Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.
 Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).
 Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.
 Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)



<p>Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél : 05 63 48 83 83 Email : jacueil@tarn.chambagri.fr</p> <p>Bulletin rédigé par</p> <p>Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr</p>	<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</p>	<p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG</p>	<p>www.apfor.org Conseil-Formation</p>	<p>La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA</p>
--	---	---	--	--